

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-017

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent (e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE – URBANISME – Révision du classement sonore des voies.

Monsieur MOREAU rappelle à l'assemblée qu'un classement sonore des voies est établi dans chaque département en application des dispositions prévues à l'article L.571-10 du code de l'environnement.

En 1999, la Direction Départementale de l'Équipement avait conduit pour le compte du préfet, les études qui ont servi à établir le premier classement ; Ce classement sonore des voies approuvé en 1999 qui est applicable actuellement.

Depuis 1999, les hypothèses et données ayant servi au classement (trafics, vitesses, formes urbaines..) ont évolués et la Direction départementale des Territoires de l'Isère a procédé au réexamen global de la base de données du classement.

Ce travail a permis de modéliser une nouvelle cartographie provisoire et de rédiger un projet d'arrêté préfectoral qui font l'objet d'une consultation auprès des communes et des gestionnaires des voies concernées.

Sont concernées toutes les infrastructures de transport terrestre écoulant un trafic moyen journalier annuel de plus de 5000 véhicules pour les voies routières, de plus de 50 trains pour les lignes ferroviaires interurbaines, de plus de 100 trains pour les lignes ferroviaires urbaines et de plus de 100 autobus pour les lignes de transports en commun en site propre.

La présente procédure de révision s'applique pour les seules voies routières et les voies de tramway, le classement actuel des voies ferrées étant conservé jusqu'à sa révision par Réseau Ferré de France.

Monsieur MOREAU rappelle l'importance de cette démarche dans la mesure où, lors de la construction de bâtiments nouveaux à proximité des voies existantes, des prescriptions d'isolation acoustique doivent être respectées par les constructeurs.

.../...

Il précise que le projet de révision du classement sonore des voies est sans modification sur la commune de Saint Martin le Vinoux avec notamment les RD 1075 et 104 (avenue Général Leclerc et rue de la Résistance) maintenues en catégorie 4 avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voie de 30 mètres.

L'autoroute A48 et A480 sont également maintenues en catégorie 2 avec une zone de bruit d'une profondeur de 250 mètres.

Il précise que le classement actuel ainsi que le projet de révision du classement sonore des voies sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.isere.equipement.gouv.fr>

Monsieur MOREAU invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de révision de classement sonore des voies

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 8 février 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER